

1. POUVOIR D'ACHAT:

- ▲ pouvoir d'achat direct: + € 25 sur salaire réel et sur barèmes sectoriels et "maison" à partir du 1/5/2008
- ▲ les primes de crédit-temps sont maintenues.

2. 2^{ème} PILLIER DE PENSION: + 0,25 % à partir de 1/1/2009.

3. FIN DE CARRIÈRE:

Prépension:

- ▲ à 58 ans jusque fin 2009
- ▲ à 56 ans (33 ans - 20 a. de nuit) jusque fin 2008
- ▲ à 55 ans, mi-temps jusque fin 2008.

4. CRÉDIT-TEMPS:

- ▲ les moins de 50 ans: crédit-temps (*suspension complète + mi-temps*) reste 5 ans
- ▲ seuil: reste 7 % {+ 50 ans (- 1/5) et + 55 ans (- 1/2) ne sont pas comptabilisés}
- ▲ charge de travail: le cas échéant, un emploi de remplacement peut être envisagé.

5. FORMATION PERMANENTE:

- ▲ Nombre: 5 jours sur 2 ans (= + 1)
- ▲ Calcul: sur base de ETP
- ▲ Rapportage: via CE ou DS
- ▲ Plan global de formation: négociation en CE ou DS.

6. FONDS SOCIAL:

- ▲ l'accompagnement de licenciement est maintenu
- ▲ les primes d'embauche pour les entreprises sont maintenues.

7. DÉLÉGATION SYNDICALE:

- ▲ 25 % de personnes syndiquées
- ▲ minimum 10 (= - 3).

8. CONTRATS DE TRAVAIL:

- CDD +
- Contrat de remplacement +
- FPI:
- ▲ pas de nouvelle période d'essai
- ▲ 50 % d'ancienneté.

9. RÈGLES POUR LES PROMOTIONS:

- ▲ l'ancienneté réelle est prise en compte
- ▲ règles pour les promotions en cascade.

10. PRIME ANNUELLE:

De temps plein (FT) -> temps partiel ou inversément
ou de temps partiel -> temps partiel:
Calcul au prorata (X mois FT + X mois TP).

11. FICHE SALARIALE:

Nouveaux détails doivent être mentionnés
(heures supplémentaires - avantage fiscal, etc.).

12. CCT EN COURS: Reconduction jusque fin 2008.

13. PAIX SOCIALE: Jusque fin 2008.

